



## **Sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du mardi 4 mai 2010**

*Rapport présenté par Jean-François PONGE, MNHN-Brunoy*

Le groupe d'étude des landes de Sénart est animé par le Collectif associatif Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire (SFMIII) et par la Société Batrachologique de France (SBF). La sortie du 4 mai 2010 a permis de faire le point sur l'état actuel et l'évolution future de la série d'intérêt écologique dite «Plaine des Bergeries», dans la perspective du remplacement des actuelles séries d'intérêt écologique par des «zones d'intérêt écologique particulier». Le programme de cette sortie a été légèrement modifié pour «coller» à l'actualité, dans le cadre de la préparation du futur aménagement forestier de Sénart et de la volonté qui a été affichée par l'ONF de développer la sylviculture dans certaines parcelles actuellement protégées.

### Participants (dans l'ordre alphabétique)

Mireille GUINET (SFMIII), Gérard HERBUVEAUX (SBF), Marcel d'HINZELIN (SFMIII), Jean-François PONGE (MNHN), Régine POU CET (SFMIII)

La zone concernée est la lande des Uzelles (parcelles 30 à 36, 72 à 79), classée actuellement dans la Série d'Intérêt Écologique dite «Plaine des Bergeries». Pour plus de détails sur le site et la gestion actuelle de la lande, on se reportera aux rapports du groupe d'étude des landes de Sénart datés du 16 juin 2009 et du 26 février 2010 (PONGE, 2009, 2010) ainsi qu'au compte-rendu de la réunion du Comité de Suivi Écologique des Forêts de l'Essonne du 30 septembre 2008 (ONF, 2008). La visite a essentiellement concerné les parcelles actuellement boisées ou en cours de boisement spontané, afin de déterminer les mesures conservatoires à leur appliquer dans l'optique de dynamisation de la sylviculture et d'extension des parcelles vouées à la production, telle qu'elle est actuellement souhaitée par l'Office National des Forêts. L'aspect «accueil du public» a été discuté mais sera étudié de manière plus approfondie lors d'une sortie qui sera organisée ultérieurement avec les associations de randonneurs.

La visite s'est déroulée dans les parcelles 30, 31, 33, 34, 35, 36, 75, 78 et 79, comprises dans la série, et s'est poursuivie dans les parcelles 81, 82, 103 et 105, non comprises dans la série et situées le long du ru d'Oly.

Premier constat : dans une partie de l'actuelle série d'intérêt écologique **les sols sont ou sont devenus très fertiles**. La hauteur des chênes issus du boisement spontané des anciennes uzelles de Draveil, telle qu'on peut l'estimer visuellement dans les parcelles 33, 34 et 35, indique de bonnes conditions de croissance pour le chêne. Il s'agit actuellement de chênaies multi-strates, avec un sous-étage arboré, une strate arbustive et une flore forestière diversifiée. Ces parcelles présentent un intérêt forestier certain, et le retour à la lande semble exclu, à moins d'adopter une politique volontariste forte, coûteuse et de succès incertain.

Les raisons invoquées pour expliquer la richesse des sols observés sont la présence de calcaire de Brie sous le dépôt superficiel de cailloutis de Sénart, ainsi que le passé agricole du site, attesté par les nombreuses traces de cultures sur billon, visibles dans la microtopographie. Ce potentiel, via les **remontées biogéochimiques** liées à l'approfondissement du système racinaire des arbres et aux apports de litière, à leur tour stimulés par le réchauffement climatique actuel, a enrichi les horizons de surface, qui se caractérisent aujourd'hui par une forte activité de vers de terre et des humus biologiquement très actifs malgré le substrat caillouteux.

Second constat : **de nombreux éléments constitutifs de la lande sont présents à l'état fragmentaire sous les pins laricio et sylvestres de la parcelle 78**, comme cela avait déjà été signalé par GAULTIER (1994). Il est connu, depuis les observations de Bournérias en région Ile-de-France (BOURNÉRIAS, 1984), et contrairement aux idées reçues, que les peuplements de résineux, lorsqu'ils restent à un niveau de densité faible à moyen (laissant passer la lumière), ne modifient pas sensiblement les groupements végétaux présents au sol. Ils contribuent par ailleurs à maintenir un niveau de faible disponibilité en nutriments, du fait de la décomposition lente de leur litière. La présence de nombreux semis de pin laricio est également à signaler, indiquant l'existence d'une régénération naturelle importante. On trouve dans cette parcelle une **hétérogénéité importante** des types de sols, depuis des sols très acides à accumulation superficielle de matière organique (moder) jusqu'à des sols riches à vers de terre (mull) et une **grande quantité de mares et tourbières** ayant fait l'objet d'inventaires floristiques dans le cadre de l'étude réalisée par NaturEssonne (GAULTIER, 1994) et au cours de plusieurs sorties botaniques animées par Jean Guittet.

Troisième constat : **les abords du ru d'Oly, non inclus dans la série d'intérêt écologique, présentent une richesse patrimoniale qu'il convient de préserver et de développer**. Trois zones ont été plus particulièrement prospectées au cours des sorties botaniques organisées par SFMIII et animées par Jean Guittet (HERBUVEAUX, 2007), ainsi qu'au cours des inventaires batrachologiques menés par la SBF. **L'aulnaie marécageuse** située en parcelle 25, non visitée ce jour mais parcourue lors de la sortie botanique de 2007 (HERBUVEAUX, 2007), est un exemple typique de boisement spontané d'anciennes prairies très humides, difficile d'accès du fait de la présence de nombreuses sources temporaires. Une zone située en parcelle 81 présente une flore forestière printanière remarquable, en particulier avec l'abondance de la **scille à deux feuilles**, déterminante ZNIEFF très rare en Essonne et longtemps considérée comme disparue à Sénart (ARNAL & GUITTET, 2004). Enfin, la zone présumée des **sources du ru d'Oly**, longtemps considérée comme la principale richesse floristique de Sénart, constitue une zone humide s'étendant sur les parcelles 80, 82, 83, 103, 104 et 105 ainsi que dans la parcelle 75 (celle-ci située dans la série d'intérêt écologique). Elle présente une

très grande richesse en mares, ayant fait l'objet d'inventaires floristiques au cours de plusieurs sorties botaniques (HERBUVEAUX, 2007). La zone des sources du ru d'Oly ainsi que l'aulnaie sont d'anciennes prairies humides qui se sont boisées progressivement à partir de 1930 selon GAUME (1938). Un statut particulier mérite d'être réservé à cette zone, dont la **mise en lumière** permettrait de retrouver, à partir de la **banque de graines** présente dans le sol, une partie de sa richesse floristique passée, attestée par les travaux plus anciens de GAUME (1925).

Quatrième constat : il existe des zones où le passage progressif de la lande à la forêt sur une relativement courte distance permet de visualiser, en un raccourci dans l'espace, les **successions végétales dans le temps** permettant la fermeture spontanée des milieux ouverts. Cette transition progressive est particulièrement bien visible sur la parcelle 31 (encore en lande sur sa majeure partie) et la parcelle 30 (boisée, avec un passage de la fruticée vers la chênaie). Il est très probable que l'évolution des sols dans ces deux parcelles (vers une activité biologique plus importante) a réduit voire supprimé l'alimentation en eau de certaines mares, selon des processus à la fois directs (augmentation de la réserve en eau utile du sol) et indirects (stimulation de la croissance des arbres).

### **Vers une zone d'intérêt écologique particulier: propositions du groupe d'étude des landes de Sénart**

Au vu des constats précédents, il est proposé de :

- Retirer les parcelles 34 et 36 de la zone vouée à l'objectif de conservation. Dans leur état actuel, et au vu de la forte productivité du chêne, ces parcelles pourraient avantageusement bénéficier d'une **sylviculture préservant le patrimoine existant**, et sortir de la série d'intérêt écologique. Cette proposition s'applique également aux parcelles 72, 73 et 75, moins avancées du point de vue de la succession végétale: il s'agit encore de fruticées vieilles, encore riches en aubépines, prunelliers et fruitiers divers, mais le chêne est présent partout. On pourrait appliquer à l'ensemble de ces parcelles des techniques sylvicoles respectueuses de l'état existant, en particulier en maintenant le potentiel existant en **feuillus précieux** (poirier, merisier, alisiers, sorbiers) qui devrait faire l'objet d'un inventaire exhaustif préalable à toute opération sylvicole. La figure annexée à ce rapport indique la localisation de l'ensemble de ces parcelles. La parcelle 75 mérite un intérêt particulier, en raison de la présence du flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce protégée au niveau national et déterminante ZNIEFF (ARNAL & GUITTET, 2004) dans la Mare aux Deux-Potamots (SBF 122-01). Il faudrait limiter les remontées biogéochimiques autour de cette mare (via des éclaircies adaptées) afin de maintenir l'alimentation en eau de l'habitat de *Luronium natans*.
- Dans l'objectif d'une extension des divers types de lande (à éricacées et à genêt) et du maintien d'un bon état conservatoire des milieux d'intérêt patrimonial encore présents à l'état fragmentaire dans la parcelle 78, (1) **maintenir la pineraie existante** et réaliser des **éclaircies adaptées** en exportant les houppiers de feuillus (riches en nutriments) afin de favoriser le développement des éléments floristiques des divers types de lande et (2) favoriser la mise en

lumière ménagée des mares présentes dans cette parcelle selon les préconisations du **groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion forestière du massif de Sénart** (Collectif, 2009; HERBUVEAUX et al., 2009).

- Mettre en valeur, à des fins pédagogiques et scientifiques, le **gradient écologique** s'étendant sur les parcelles 31 et 30 (voir carte jointe): des mesures de gestion appropriées seront mises en œuvre pour maintenir sa diversité actuelle et son caractère progressif, typique d'un processus naturel. Dans les zones actuellement gérées en faveur de la lande (parcelles 32, 33, 35, 36, 74, 76, 77) il est proposé de créer un réseau de sentiers, devant permettre, d'une part l'observation aisée des milieux divers présents, d'autre part de réaliser des coupe-feux destinés à éviter la propagation des incendies qu'a connus la lande dans un proche passé.
- **Dans la partie centrale de la lande**, et pour les raisons évoquées lors du **premier constat** (remontées biogéochimiques de calcium liées à l'enracinement profond de certains arbres), il conviendrait de limiter très fortement les arbres à enracinement profond (chênes, cèdres), en les coupant dès lors qu'ils ont atteint un certain diamètre (15 ou 30 selon les secteurs).
- **Le ru d'Oly et ses zones humides avoisinantes** devraient faire l'objet de mesures conservatoires nécessitant une gestion particulière. Il est proposé d'intégrer la partie la plus riche de cette zone (voir carte jointe) dans un ensemble de milieux interconnectés (lande, zones boisées humides, mares, tourbières) gérés avec l'objectif de conserver et développer la biodiversité existante, en privilégiant l'hétérogénéité, caractéristique principale de cette zone, proposée comme future **zone d'intérêt écologique particulier**. La zone du ru d'Oly devrait faire l'objet de mesures visant à restaurer progressivement un état peu boisé, et d'expérimentations ponctuelles visant à restaurer l'état prairial antérieur.
- D'une manière générale il est proposé, sur l'ensemble de la zone destinée à être protégée, de pratiquer dans les parcelles boisées une **silviculture extensive à finalités écologiques**, incluant le contrôle des feuillus à enracinement profond (susceptibles d'effectuer des remontées excessives de calcium à partir du sous-sol), qui devraient être coupés à partir d'un certain diamètre, tout en favorisant les pins, générateurs de conditions oligotrophes (pauvreté en nutriments) favorables à la lande

**Position de SFMIII:** Le collectif associatif, Sénart Forêt du IIIe Millénaire, réuni en Assemblée générale le 12 juin 2010 à la Maison de l'Environnement de Montgeron a approuvé à l'unanimité les propositions précédentes du groupe d'étude des landes de Sénart. SFMIII considère que ces propositions permettent de répondre au fameux «**Produire plus tout en préservant mieux**», un des objectifs identifiés du volet du Grenelle de l'Environnement concernant les forêts.

## RÉFÉRENCES

ARNAL (G.) & GUITTET (J.), 2004. Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Biotope, Mèze. 608 pp.

- BOURNERIAS (M.), 1984. Guide des groupements végétaux de la région parisienne, 3<sup>ème</sup> édition. SEDES, Paris. 483 pp.
- Collectif, 2009. Plan de gestion des mares (2010-2014): document collectif du groupe de travail «Mares Sénart». Office National des Forêts, Fontainebleau. 68 pp.
- GAULTIER (C.), 1994. Inventaire écologique de mares (n = 38) de la forêt de Sénart. NaturEssonne-Écosphère, Saint-Maur-des-Fossés. 205 pp.
- GAUME (R.), 1925. Aperçu sur les groupements végétaux du plateau de Brie. Bulletin de la Société Botanique de France n°72, pp. 393-416.
- GAUME (R.), 1938. Note sur la flore de la forêt de Sénart (S.-&-O.). Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Seine-et-Oise n°6, pp. 92-97.
- HERBUVEAUX (G.), 2007. Sortie botanique 2007 autour des mares et des zones humides de la Forêt de Sénart (Essonne). SFMIII, Fresnes. 13 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_view/105-sortie-botanique-2007-autour-des-mares-et-zones-humides-de-la-foret-de-senart-essonne](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_view/105-sortie-botanique-2007-autour-des-mares-et-zones-humides-de-la-foret-de-senart-essonne)]
- HERBUVEAUX (G.), TANANT (M.), PONGE (J.F.), MORÈRE (J.J.) & DEGOVE (B.), 2009. Intégration des mares dans la gestion du massif forestier de Sénart (Essonne). Société Batrachologique de France, Fresnes. 26 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_view/85-integration-des-mares-dans-la-gestion-du-massif-forestier-de-senart-essonne](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_view/85-integration-des-mares-dans-la-gestion-du-massif-forestier-de-senart-essonne)]
- ONF, 2008. Comité de Suivi Écologique des Forêts de l'Essonne. Compte Rendu de la Réunion du 30 septembre 2008. Office National des Forêts, Étiolles. 5 pp.
- PONGE (J.F.), 2009. Sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du mardi 16 juin 2009. Sénart Forêt du Troisième Millénaire, Fresnes. 4 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_view/106-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mardi-16-juin-2009](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_view/106-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mardi-16-juin-2009)]
- PONGE (J.F.), 2010. Sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du mercredi 24 février 2010. Sénart Forêt du Troisième Millénaire et Société Batrachologique de France, Fresnes. 2 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_view/100-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mercredi-24-fevrier-2010](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_view/100-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mercredi-24-fevrier-2010)]

